



Temps partiel refusé

Par roma3794, le 16/11/2023 à 19:22

Bonjour,

J'ai 25 ans, je suis étudiant et je travaille à côté pour payer mes études (je ne suis pas en contrat d'apprentissage). Je suis l'unique salarié de mon employeur. Je suis en CDI 35h non-cadre depuis 9 mois.

Dans quelques mois, mes études me demanderont plus de temps. J'ai donc demandé à mon employeur de passer à un 4/5ème ou un 3/5ème et d'embaucher un autre salarié selon les conditions qui l'arrangeraient.

Il m'a dit que ça ne lui convenait pas parce qu'il pensait que personne ne voudrait d'un temps partiel (le travail que je fais permet sinon tout à fait que deux personnes travaillent sur le même poste).

J'ai donc dit à mon employeur que sans mi-temps je ne pourrai pas rester car mes études ne me permettraient plus d'occuper mon poste. Je lui ai proposé une rupture conventionnelle et il a refusé.

Dans ce cas, a-t-il le droit de refuser la rupture conventionnelle et de m'obliger à démissionner ?

Merci !

Par youris, le 16/11/2023 à 19:57

bonjour,

comme son nom l'indique, une rupture conventionnelle exige la signature d'une convention entre le salarié et son employeur, votre employeur peut donc tout à fait refuser une rupture conventionnelle.

voir ce lien :

[la rupture conventionnelle](#)

il ne vous reste que la démission.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **16/11/2023** à **20:43**

bonjour

Par hasard, dans votre entourage, n'y aurait il pas un étudiant qui serait intéressé par un poste à temps partiel ?